

Compte rendu de séance

Séance du 21 Décembre 2020

L' an 2020 et le 21 Décembre à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu extraordinaire de ses séances , sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette Maire

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PLUCHARD-RENARD Justine, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, LUQUET Philippe, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PROENCA Marie-Anne à Mme MEYER Katy

Excusé(s) : M. LAURENT Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 09/12/2020

Date d'affichage : 09/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MATHAULT Bernard

SOMMAIRE

En l'application de la délibération D2020_05804 du 27 mai 2020 et de la délibération D2020_07_02 du 01 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre de délégation, conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que Madame le Maire a été amenée à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 25 novembre 2020.

Décision n°2 : Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis (dans le cadre de sa délégation) concernant la création d'une évacuation d'eau de pluie devant le n°5 à Bouy pour un montant total de 6 168.80 €

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du 25 novembre 2020.

Autorisation de signature de l'acte d'engagement de la convention territoriale globale de services aux familles de la CAF du Cher - D2020_12_03BIS

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - D2020_12_04

Décision modificative n°2 au budget de fonctionnement sur la Commune - D2020_12_05

Signature d'une convention pour la mise en place des repas au centre multi accueil - D2020_12_06

Modification des chemins de randonnée - D2020_12_07

Aménagement sécuritaire du chemin piéton : route du Tronc - D2020_12_08

Autorisation de signature de l'acte d'engagement de la convention territoriale globale de services aux familles de la CAF du Cher

réf : D2020_12_03BIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'afin de déployer la territorialisation des politiques d'action sociale en direction des familles, la Caf du Cher a proposé aux communes de Mehun sur Yèvre, Marmagne, Saint Doulchard, Berry-Bouy, Morthomiers, La Chapelle St Ursin, Bourges, Le Subdray, Trouy, Arcay, Lissay-Lochy, Plaimpied Givaudins, Saint Germain du Puy, Saint Michel de Volangis, Saint Just, Annoix et Vorly de s'engager dans la mise en œuvre d'une "Convention Territoriale Globale" (CTG), qui à terme, permettra de renforcer leurs partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés :

- la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès au droit.

L'étape préliminaire à l'adhésion à cette démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) est la signature d'un acte d'engagement par lequel les parties s'engagent à élaborer une politique d'action sociale familiale de territoire au regard des 5 enjeux suivants :

- Maintenir et adapter l'existant en :
 - renforçant la mixité des accueils,
 - développant l'action collective,
- Construire une politique jeunesse,
- Développer les mobilités,
- Favoriser l'engagement et la participation en :
 - Valorisant l'animation de la vie sociale,
 - Soutenant la parentalité,
 - Constituant des réseaux locaux de solidarité.
- Mettre en place une gouvernance partagée de la politique territoriale d'action sociale famille.

Considérant que cet acte d'engagement couvre la période du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2020 et permet le maintien des financements Contrats enfance jeunesse (Cej).

Considérant que la période couverte par cet acte d'engagement sera l'occasion de réaliser un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des besoins et ressources du territoire en associant les partenaires concernés et les habitants mais aussi de construire un schéma de développement pluriannuel sur lesquels s'appuiera le CTG.

Cette démarche d'élaboration de la CTG se déclinera en bassin de vie en associant les communes de Marmagne, Mehun sur Yèvre, Saint Doulchard et Berry-Bouy.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- de s'inscrire dans cette démarche de coopération d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les domaines où la commune est compétente.

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement de la Convention Territoriale Globale, à en suivre l'exécution et à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cet acte d'engagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide :

- de s'inscrire dans cette démarche de coopération d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les domaines où la commune est compétente.

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement de la Convention Territoriale Globale, à en suivre l'exécution et à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cet acte d'engagement.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

réf : D2020 12 04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 32 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 26 novembre 2020

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 novembre dernier (document joint).

Elle s'est prononcée à l'unanimité sur les deux points sur lesquels son avis était sollicité.

Le premier point portait sur une correction de l'Attribution de Compensation (AC) la commune de Mehun-sur-Yèvre au titre du nombre d'hydrants réellement transférés à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2019. Cet ajustement a pour conséquence de porter l'AC de la commune de 1 772 853 € à 1 773 848 €, hors régularisation à apporter au titre d'années antérieures. Pour être effectif, cet ajustement nécessite l'approbation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux de l'Agglomération. Il vous est ainsi proposé d'approuver le rapport de la CLECT consacré à l'ajustement de l'AC de Mehun-sur-Yèvre.

Le second point avait trait à la compétence Gestion des Eaux Pluviales (GEPU). Il s'agissait de déterminer des modalités dérogatoires et provisoires au titre du seul exercice 2020, dans l'attente d'une évaluation définitive qui devra intervenir au plus tard en septembre 2021. Le rapport de la CLECT propose des modalités particulières, lesquelles, en synthèse, consistent à considérer l'année 2020 comme une année d'attente et de transition, où les communes, continuent in fine à supporter les dépenses à titre exceptionnel.

- s'agissant des dépenses d'investissement réalisées par Bourges Plus en 2020, la CLECT a émis un avis favorable à ce que les communes concernées (Bourges et Saint-Germain du Puy) apportent une AC en investissement, qui prend la forme d'une subvention versée à la communauté d'agglomération.
- s'agissant des charges de fonctionnement engagées par Bourges Plus en 2020, la CLECT propose l'imputation sur l'AC en fonctionnement des communes concernées (Bourges et Berry-Bouy). Pour Berry-Bouy, cela représente une diminution de l'AC de 541 € en 2020.

Ces modalités, particulières à 2020, correspondent à une évaluation dite « libre » des AC, au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et nécessitent des délibérations concordantes de l'Agglomération et des communes concernées. Il vous est ici proposé, au vu du rapport de la CLECT, d'approuver ces modalités d'évaluation libre des AC pour 2020.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 26 novembre 2020 relatif à la correction de l'attribution de compensation de Mehun-sur-Yèvre ;
- d'approuver le rapport de la CLECT du 26 novembre 2020 relatif aux modalités dérogatoires d'évaluation des charges, pour 2020, au titre de la compétence GEPU,
- d'approuver en conséquence ces modalités et la diminution de l'attribution de compensation de BERRY-BOUY de 541 € en 2020, ce qui la ramène au total sur l'année de 13 022 € à 12 481 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve le rapport de la CLECT du 26 novembre 2020 relatif à la correction de l'attribution de compensation de Mehun-sur-Yèvre ;
- approuve le rapport de la CLECT du 26 novembre 2020 relatif aux modalités dérogatoires d'évaluation des charges, pour 2020, au titre de la compétence GEPU,
- approuve en conséquence ces modalités et la diminution de l'attribution de compensation de BERRY-BOUY de 541 € en 2020, ce qui la ramène au total sur l'année de 13 022 € à 12 481 €.

Décision modificative n°2 au budget de fonctionnement sur la Commune

réf : D2020 12 05

Madame le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise afin d'ajuster les dépenses sur le budget de fonctionnement entre les chapitres.

Opération / Chapitre - Article	Libellé	Dépenses
60624	Produits de traitement	- 190 €
014 / 739223	Fonds Péréquation Ressources Communales et Intercommunales	+ 190 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n°2 du budget de fonctionnement de la commune sur l'exercice 2020.

Signature d'une convention pour la mise en place des repas au centre multi accueil

réf : D2020 12 06

Vu que la Société Ansamble livre les repas pour la restauration scolaire et extrascolaire ainsi que pour le portage des repas pour les aînés.

Vu que la collectivité doit proposer aux parents des enfants du multi accueil la mise en place des repas à compter du 4 janvier 2021,

Considérant qu'il convient de définir plusieurs catégories de menu et goûter en fonction de l'âge des enfants :

- menu bébé, de 6 à 9 / 12 mois, 3.75 € HT soit 3.96 € TTC.

- menu moyen, de 10 / 12 mois à 15 / 18 mois, 3.90 € HT soit 4.11 € TTC

- menu grand, à partir de 15 / 18 mois, 4.05 € HT soit 4.27 € TTC
- goûter 2 éléments, 0.65 € HT soit 0.69 € TTC

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention avec la société Ansamble pour la mise en place de la livraison des repas et des goûters au centre multi accueil à partir du 4 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à la mise en place des repas au centre multi accueil,
- dit que les crédits budgétaires seront bien inscrits sur le budget 2021.

Modification des chemins de randonnée

réf : D2020 12 07

Madame le Maire propose une modification des chemins de randonnée, plus précisément la suppression du chemin piéton qui empruntait les parcelles ZA 004 et D 153 qui appartiennent à un propriétaire privé.

Une nouvelle proposition de circuit a été mise en place, afin de maintenir la continuité des circuits de randonnée. La signalétique sera mise en place prochainement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la modification des chemins de randonnée, plus précisément la suppression du chemin piéton qui empruntait les parcelles ZA 004 et D 153 qui appartiennent à un propriétaire privé.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent

Aménagement sécuritaire du chemin piéton : route du Tronc

réf : D2020 12 08

Conformément aux différents échanges et concertations avec les riverains, la direction des routes de la sécurité départementale des routes, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal,

- de l'autoriser à demander les devis sur la réalisation de l'aménagement sécuritaire du chemin piéton : lieu dit le Tronc,
- d'engager les démarches administratives nécessaires pour les demandes de subventions éventuelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- l'autorise à demander les devis sur la réalisation de l'aménagement sécuritaire du chemin piéton : lieu dit le Tronc,
- d'engager les démarches administratives nécessaires pour les demandes de subventions éventuelles,

Questions diverses :

1. Retour de la commission voirie du 9 décembre 2020,
2. Une enquête publique sur l'extension de la déchetterie de Saint Doulchard est à disposition pendant un an
3. Le tour de France passera à Berry-Bouy le 2 juillet 2021,
4. Information sur le commerce de la Boulangerie,
5. Les travaux rue du stade sont terminés.

Séance levée à 20h00

En mairie, le 22/12/2020
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY